



**st avenir**

L'Art de la vitalité

CONSEIL EN PROTECTION  
SOCIALE & PATRIMONIALE

## PROTECTION SOCIALE

### Prévoyance :

Que vous soyez TNS, dirigeant salarié ou profession libérale, une prévoyance vous permet de compléter les prestations versées par votre régime obligatoire en cas d'arrêt de travail, d'invalidité et de décès. Je collabore avec toutes les compagnies d'assurances reconnues sur ce sujet (April, Aviva, SwissLife...).

### Assurance emprunteur :

Souvent considérée comme une obligation pour l'obtention d'un prêt bancaire, l'assurance emprunteur, bien mise en place, est une protection efficace en cas d'accident de la vie. Dans le cadre d'une délégation d'assurance, je me mets en lien avec votre interlocuteur bancaire pour faciliter vos démarches.

### Protection entre associés :

Cette garantie possède les avantages considérables de remettre les décisions entre les mains des associés survivants et de maintenir immédiatement la continuité de l'entreprise. Ce contrat peut être souscrit quelque soit la forme juridique de la société.

### Assurance Homme-clé :

Ce contrat permet à l'entreprise, en cas de décès ou d'incapacité de l'Homme-clé de disposer rapidement de trésorerie, de faire face à ses engagements financiers et de faciliter la réorganisation de l'entreprise.